

Directeurs, Directrices,

Vous êtes confrontés à des changements de tous types. Incertitudes, préoccupations, craintes, remises en questions s'expriment. Accompagner les processus de transformations est nécessaire.

Vous souhaitez prévenir ou résoudre des difficultés avec des salariés, des bénévoles, entre des bénévoles, entre des bénévoles et des salariés de votre association. Autant de situations de mésentente pour lequel le droit est insuffisant. Autant d'effets préjudiciables en termes d'impacts sur le climat social, l'absentéisme, la démotivation et de coûts directs à travers de nombreux contentieux. L'intervention d'un tiers extérieur s'avèrerait utile.

Enclencher la médiation conventionnelle pour :

- Améliorer la qualité de vie au travail.
- Prévenir des tensions.
- Apaiser un conflit.
- Concourir à l'émergence d'une culture du dialogue plus favorable à la réussite des projets et plus économe en ressources.
- Faire connaître les modes amiables de règlement des conflits, dont la médiation.
- Mieux prendre en compte la dimension humaine dans les changements.

2 règles de base : confidentialité et consentement des personnes

Des médiateurs expérimentés

Les médiateurs sont proposés par l'URIOPSS Ile-de-France en fonction de votre demande et de vos besoins.

Leur présentation personnalisée est à votre disposition.



L'offre

La durée de la médiation n'excède pas 3 mois. Elle comprend :

- l'écoute de votre demande,
- le conseil et l'orientation,
- 1 entretien par personne
- 2 à 3 réunions plénières.

Un devis sur mesure pourra être établi en fonction des besoins.

Prix adhérent Uriopss ou Chorum

	HT	TVA - 20 % (*)	TTC
Droit d'ouverture (part Uriopss)	500 €	100 €	600 €
Forfait par médié (part médiateur)	200 €	40 €	240 €
Forfait par plénière (part médiateur)	600 €	120 €	720 €

Prix non adhérent

	HT	TVA - 20 % (*)	TTC
Droit d'ouverture (part Uriopss)	653 €	130,60 €	783,60 €
Forfait par médié (part médiateur)	350 €	70,00 €	420,00 €
Forfait par plénière (part médiateur)	764 €	152,80 €	916,80 €

() TVA applicable à compter du 1er janvier 2019*

Contact et conseils

Sabine ESNAULT

Conseillère Technique Ressources Humaines
& Vie Associative

URIOPSS Ile-de-France
Centre de médiation conventionnelle
Maison des Associations de Solidarité
16 rue des Terres au Curé – 75013 PARIS

Ligne directe : 01 44 93 27 12

s.esnault@uriopss-idf.fr

<https://www.centremediation-uriopss.net/>

Forme de prévention et
de régulation des conflits,
la médiation conventionnelle
est une composante du
dialogue professionnel.

La médiation conventionnelle :
un processus au service de la
dynamique associative



en partenariat avec

